

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du  
Bureau syndical

Réunion du lundi 20 mars 2023

|                                       |                                                  |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Date de convocation : 14 février 2023 | Nombre de membres { présents : 17<br>absents : 3 |
| Nombre de membres en exercice : 20    |                                                  |
| Date d'affichage : 30 mars 2023       |                                                  |

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 17  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – Décision n° B2023-22

**OBJET : Publication dans l'Annuaire des services publics de Charente-Maritime**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT du mois de MARS, lundi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 14 février 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



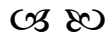
M. le Président explique que l'Annuaire des services publics de la Charente-Maritime est une publication d'une entreprise spécialisée, l'OPAS, que le Préfet de la Charente-Maritime a missionnée à cet effet. Il rassemblera « très largement les coordonnées des principaux acteurs publics » et son « ambition est de faciliter les démarches entre les usagers et les services publics ». Il « présentera les coordonnées des divers acteurs publics, des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales et autres établissements publics ».

L'OPAS propose au SDEER de participer à l'édition de cet annuaire par l'insertion d'un encart destiné à « mettre en avant certains partenaires stratégiques des acteurs publics ».

Cette prestation est facturée de 850 euros HT (quart de page) à 1 950 euros HT (page entière), à quoi s'ajoutent des « frais techniques » de 20 %.

Le SDEER avait répondu favorablement aux dernières sollicitations, en 2012 et 2014.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur la réponse du SDEER à cette sollicitation.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Donne un avis défavorable à la proposition qui lui a été présentée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*